



Faire de la publicité avec le label de test TCS

Conditions d'utilisation

Depuis 1966, le Touring Club Suisse (TCS) contrôle régulièrement les services et les produits ayant trait aux voitures. Il est possible d'utiliser les résultats des tests à des fins publicitaires, en conservant la forme des labels de test officiels TCS. Les présentes conditions régissent l'utilisation des labels de test officiels mis à disposition par le TCS contre rémunération.

1. Généralités

Le label de test officiel TCS est un label de qualité. Il comporte le logo officiel du TCS protégé par le droit des marques ainsi que des indications sur un test qu'a effectué le TCS.

2. Conclusion du contrat

Seuls le fabricant testé respectivement ou un revendeur des produits peuvent solliciter les labels de test en utilisant le formulaire de commande officiel.

Une fois passées, les commandes engagent les Parties. Les accords et promesses verbaux ne prennent effet que lorsqu'ils sont confirmés par écrit.

Les Parties conviennent de l'ampleur de l'utilisation des labels de test. Sauf spécification contraire, la durée d'utilisation est d'un an à compter de la conclusion du contrat (date de remise du label de test). Les Parties peuvent prolonger le contrat à l'expiration de la durée contractuelle. Elles doivent pour ce faire, en convenir par écrit.

Une fois que la commande est passée, les Parties doivent communiquer par écrit les modifications qu'elles souhaitent ou conviennent.

3. Livraison

Les labels de test sont envoyés en allemand, en italien et en français dans les formats PDF et via .ai. Sur demande expresse et contre rémunération, il est également possible de commander les labels de test dans d'autres langues.

4. Prix

Les prix n'engagent les Parties que lorsque le TCS a soumis une offre. Il est toujours possible de modifier les prix.

5. Modalités de paiement

Les factures sont dues sous 30 jours à compter de la date de la facture.

6. Règles d'utilisation du label de test TCS

L'utilisation des labels de test TCS est soumise aux conditions suivantes :

- Les résultats des tests doivent être reproduits « sans altération », il est interdit de les « réinterpréter » ou de les reformuler.
- Le label doit se trouver juste à côté du produit correspondant, sans confusion possible. Il est interdit de reporter un jugement sur des produits non testés ou sur des produits ayant obtenu une autre appréciation ou d'inciter le consommateur ou la consommatrice à le faire.
- Il n'est pas autorisé de publier partiellement les résultats d'un test, et plus particulièrement de reproduire des appréciations individuelles positives de manière isolée si d'autres sont moins favorables.
- Les utilisateurs et utilisatrices doivent utiliser les labels de test uniquement sous la forme fournie par le TCS. Il leur est interdit de modifier, sous quelque forme que ce soit, leur conception et leur contenu. Ils ne doivent pas interpréter les appréciations du TCS de leur propre chef.
- Ils ne peuvent utiliser les labels de test que sur la période de validité des résultats des tests pour les produits et services faisant l'objet de la publicité, soit tant que ces résultats ne sont pas remplacés par de nouveaux tests.
- La taille du label de test peut varier. Toutes les informations figurant sur le label de test TCS doivent être aisément lisibles. En cas de documents imprimés, la largeur minimale est de 20 millimètres.



Faire de la publicité avec le label de test TCS

Conditions d'utilisation

7. Transmission des droits d'utilisation

Les droits d'utilisation reviennent exclusivement au client. Le client a besoin d'une autorisation écrite du TCS pour transmettre les droits d'utilisation.

8. Bon pour exécution

Avant toute publication, il convient de soumettre toutes les mesures publicitaires à l'avis de TCS Test & Technique, Ostermundigen, tus@tcs.ch, sous forme de document PDF ou dans un autre format approprié. Cette disposition s'applique également en cas d'utilisation à la radio et à la télévision.

9. Droit de révocation

Le TCS peut en tout temps révoquer l'autorisation d'utilisation si des motifs légitimes le justifient.

10. Droit applicable et for juridique

La relation d'affaires est régie par le droit suisse. Tout différend éventuel découlant de la relation d'affaires et ne pouvant être résolu à l'amiable est porté devant le Tribunal extraordinaire de Genève.